

PROJET D'ÉTABLISSEMENT (2021-2024)

**RIVIERA BONOUMIN
ABIDJAN – CÔTE D'IVOIRE**

En face de l'Eglise Catholique St Joseph de Bonoumin (Sur la nouvelle route bitumée).

Repère: Abidjan Mall

+225 272 240 7167

contact@lyceecharlesdegaulle-ci.com

TABLE DES MATIERES :

1 INTRODUCTION.....	4
2 SITUATION DU LYCÉE CHARLES DE GAULLE	5
2.1 D'un point de vue géographique	5
2.2 D'un point de vue architectural et spatial	6
2.3 D'un point de vue démographique	6
3 NOS PRIORITÉS	7
3.1 La sécurité	7
3.1.1 Aux abords de l'établissement.....	7
3.1.2 Au sein de l'établissement.....	7
3.2 L'encadrement.....	8
3.2.1 Tolérance zéro pour l'alcool, le tabac, et les stupéfiants.....	8
3.2.2 La surveillance de la conduite	8
3.3 La communication.....	9
3.3.1 Elèves- Enseignants.....	9
3.3.2 Parents – Enseignants.....	9
3.4 L'ouverture sur le monde.....	10
3.4.1 Par l'apprentissage des langues	10
3.4.2 Par des activités culturelles.....	10
3.4.3 Par le développement d'une culture numérique et le recours raisonné au numérique	11
3.4.4 Par l'incitation à une grande ouverture d'esprit.....	11
3.5 Sensibilisation pour une bonne santé	12
3.5.1 Par une alimentation saine.....	12
3.5.2 Par une éducation à l'hygiène	12
3.6 La formation du personnel enseignant.....	13
3.7 La discipline	13
3.7.1 Par des règles	13
3.7.2 Par la communauté scolaire.....	14

En face de l'Eglise Catholique St Joseph de Bonoumin (Sur la nouvelle route bitumée).

Repère: Abidjan Mall

+225 272 240 7167

contact@lyceecharlesdegaulle-ci.com

3.8	La réussite scolaire.....	14
3.8.1	Le suivi des élèves	14
3.8.2	Communication avec les parents	15
3.8.3	Lutte contre les retards et l'absentéisme	15
3.9	L'épanouissement.....	15
3.9.1	Par le sport.....	15
3.9.2	Par l'art	16
3.9.3	Par l'apprentissage d'une citoyenneté éclairée et ouverte.....	16
4	CONCLUSION	17

1 INTRODUCTION

Le projet d'établissement est le socle pédagogique sur lequel repose l'édification et l'évolution d'un établissement. Il est rendu obligatoire par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989. Il reflète la vision fondatrice de l'établissement à court et à moyen terme, c'est d'ailleurs en cela que le projet d'établissement est appelé à évoluer afin de capter et de prendre en compte les enseignements qui découlent des observations empiriques d'une population scolaire en perpétuel mouvement.

Aux termes de la loi sur l'éducation, le projet d'établissement définit aux niveaux du collège et du lycée les modalités de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux. En rapport avec ces objectifs nationaux, LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE d'Abidjan s'inscrit dans une volonté de réussite de l'ensemble des élèves qui le fréquenteront. En conséquence, les axes, les objectifs et les actions présentés dans ce document ont tous pour principale cible et boussole, la réussite scolaire des élèves.

Mieux, LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE porte une ambition d'excellence pédagogique à même de mieux préparer ses élèves à une transition réussie vers les meilleures universités en France et ailleurs dans le monde. Physiquement situé en Côte d'Ivoire en Afrique, LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE est évidemment destiné à former des Français se trouvant sur le territoire ivoirien, des africains et tout étranger qui le désire dans les mêmes conditions que si l'élève était en France.

Cependant, LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE est aussi particulièrement outillé pour permettre à nos élèves de s'élancer avec brio dans le monde afin d'acquérir le savoir et se hisser au rang des leaders de demain. C'est pourquoi nous nous évertuons à promouvoir et cultiver la bienveillance dans l'encadrement de chaque élève afin d'aider celui-ci ou celle-ci à mieux se construire et à développer une estime de soi et une confiance en soi solides et durables.

En raison de la place centrale qu'il donne aux objectifs relatifs à la réussite scolaire des élèves, ce projet d'établissement est un cadre fédérateur large qui articule :

- la discipline et la bienveillance ;
- la vie scolaire, les relations dans l'établissement ;

- la maîtrise des langues étrangères (anglais, allemand, espagnol, arabe) ;
- l'initiation et la spécialisation au numérique ;
- l'orientation des élèves ;
- l'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Au total, présenter le projet pédagogique du LYCÉE CHARLES DE GAULLE consiste donc à envisager, tour à tour, sa situation (1) et ses priorités (2).

2 SITUATION DU LYCÉE CHARLES DE GAULLE

2.1 D'un point de vue géographique

L'établissement a une situation des plus idéales. Situé au cœur du quartier de la Riviera-Bonoumin, il est aisément accessible non seulement aux riverains, mais aussi à tous ceux qui vivent à la Palmeraie ou encore à Bingerville. En outre, grâce à la construction du troisième pont d'Abidjan qui relie la Riviera à d'autres quartiers résidentiels tels que la Zone 4 et Treichville, LE LYCEE CHARLES DE GAULLE est désormais en mesure d'accueillir plus commodément ces populations plus lointaines.

L'établissement est composé d'un bâtiment de deux niveaux qui comporte quinze salles de classe entièrement équipées (vidéo-projecteurs, tables, chaises, pupitres, tableaux blancs). La capacité de chaque salle de classe est de 30 élèves. Ce bâtiment est prolongé par une cour arrière sur lequel l'on trouve une aire de jeu, une infirmerie, et une cantine. Derrière la clôture qui délimite la cour-arrière, se couche un terrain de 1100m² sur lequel est érigé un deuxième bâtiment inachevé qui sera détruit pour laisser place, dans environ deux ans, à la construction d'un bâtiment devant abriter une crèche et une école primaire à programme français.

À côté des deux terrains déjà cités, il existe un terrain nu de 1080m² sur lequel seront érigés deux bâtiments de quatre étages à but d'internat destinés à loger uniquement les élèves venant de l'intérieur de la Côte d'Ivoire ou de l'étranger.

2.2 D'un point de vue architectural et spatial

LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE est implanté sur un site unique aussi bien pour le collège que pour le lycée. Dans deux ou trois ans, l'école primaire sera séparée du lycée et du collège par un long mur de séparation, et disposera de son propre portail d'entrée.

LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE dispose de deux entrées principales. (1) La première fait face à la route principale et mène aux bureaux administratifs (proviseur, CPE, etc.). Elle donne sur le hall qui abrite des fauteuils destinés aux visiteurs et aux parents d'élèves. (2) Cependant, en principe les élèves entrent dans l'établissement par le grand portail qui est situé à 30 mètres environ sur la voie qui borde la route principale.

La cour arrière servira de cour de récréation. Elle est compartimentée également pour abriter la cantine, une aire de jeu, et une infirmerie.

L'environnement général est très calme et spacieux. Les salles de classe, dont les effectifs s'élèvent à 30 au maximum, sont suffisamment grandes pour en contenir au moins 10 de plus. C'est dire à quel point elles sont larges et propices aux études.

2.3 D'un point de vue démographique

LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE a une capacité actuelle de 500 élèves. Le bâtiment actuel du site est toutefois extensible en hauteur. À terme, ce bâtiment pourrait accueillir au minimum 200 élèves de plus. En outre, la cour arrière donne quelques possibilités d'extension. Bien aménagé, le site actuel du LYCÉE CHARLES DE GAULLE pourrait contenir un peu plus de 1000 élèves.

Cependant, nous avons fait le choix d'avoir un lycée à taille humaine, afin de pouvoir suivre plus attentivement chaque élève de manière à faciliter sa réussite scolaire (notre principal objectif).

3 NOS PRIORITÉS

3.1 La sécurité

3.1.1 Aux abords de l'établissement

- Présence d'un agent de sécurité préposé d'une société de sécurité pour sécuriser la traversée des élèves le matin et le soir ;
- Éclairage spécifique pour faciliter le déplacement des élèves dès la sortie du grand portail vers la route principale.

3.1.2 Au sein de l'établissement

- Présence d'un agent de sécurité préposé d'une société de sécurité pour assurer le contrôle systématique des sorties et entrées ;
- Un agent de sécurité doit ensuite escorter les élèves vers le parking situé devant la route principale ;
- Les élèves non accompagnés resteront à l'intérieur du grand portail jusqu'à l'arrivée des parents/responsables légaux ou des tiers habilités (chauffeurs notamment) ;
- Les élèves ne peuvent quitter l'établissement seuls ou accompagnés d'une personne inhabituelle que dotés d'une autorisation des parents/responsables légaux ;
- L'accès à la cour arrière où se trouve le parking dans l'enceinte de l'établissement est limité au personnel et aux livreurs de 7h30 à 16h30 ;
- À la sortie des classes, les parents et chauffeurs doivent attendre les élèves sur le parking de l'école situé devant la route principale.

3.2 L'encadrement

3.2.1 Tolérance zéro pour l'alcool, le tabac, et les stupéfiants

- Tout élève surpris avec de l'alcool, de la cigarette ou des stupéfiants passera immédiatement en conseil de discipline ;
- Les parents de l'élève présumé fautif seront convoqués et devront prendre des actions correctrices afin d'éviter une récidive ;
- En cas de récidive, l'élève est définitivement exclu de l'établissement.

3.2.2 La surveillance de la conduite

- Il est interdit à tout élève d'exercer toute forme de violence sur ses camarades ;
- Les périodes de récréation et du temps de midi sont surveillées par des surveillants qui doivent veiller à éviter tout excès.

3.3 La communication

3.3.1 Elèves- Enseignants

- Un conseil de classe est régulièrement organisé au sein de chaque classe pour permettre un échange de suggestions et une gestion des éventuels conflits ;
- Une boîte aux lettres réservée aux élèves leur permet de déposer des courriers où ils expriment leurs sentiments (joies, peines, frustrations, etc.) et les événements, incidents ou problèmes qu'ils ont envie de partager.

3.3.2 Parents – Enseignants

- Une réunion de l'**association des parents d'élèves (APE)** est régulièrement organisée au sein du lycée. Ces réunions permettent un réel échange entre l'équipe éducative du lycée (Proviseur, CPE, etc.) et les parents sur le fonctionnement général du lycée et surtout les performances des élèves ;
- Il sera instauré un **carnet de liaison** qui sera un véritable outil de communication avec les familles : tout élève disposera d'un carnet de liaison et devra systématiquement le faire signer par ses parents ou responsables légaux. C'est à l'établissement de vérifier que le carnet de liaison est signé par les parents ou responsables légaux et qu'il est bien tenu par l'élève.
- À la demande des parents ou de l'équipe éducative, des rencontres ponctuelles sont proposées dès qu'un problème surgit, qu'il soit d'ordre comportemental ou pédagogique.
- D'abord, une réunion de rentrée sera organisée à tous les niveaux ;
- Des rencontres institutionnelles seront organisées (présentation des équipes, bilans trimestriels et annuel, et pour la classe de 2^{nde} en particulier, la présentation des enjeux de la 2^{nde}, les bilans trimestriels et l'entretien lié à l'orientation).
- Nous souhaitons associer les parents dans la valorisation des travaux élaborés par les élèves. L'établissement travaillera à

mettre en place une **demi-journée Portes Ouvertes** où les élèves pourront présenter les travaux effectués et ainsi valoriser leurs aptitudes. C'est d'ailleurs ainsi qu'ils affermiront leur sentiment d'appartenance au LYCÉE CHARLES DE GAULLE.

3.4 **L'ouverture sur le monde**

3.4.1 Par l'apprentissage des langues

- Des heures de cours importantes sont prévues à tous les niveaux en **anglais**, en particulier.
- Un accent sera également mis sur l'apprentissage des langues tels que **l'arabe, l'allemand et l'espagnol**.
- Des cours de langues seront dispensés dans la mesure du possible par des **natifs**, et à défaut par des francophones ayant acquis des titres universitaires dans les pays ayant pour langue officielle la langue qu'ils envisagent d'enseigner

3.4.2 Par des activités culturelles

- Participation à des activités culturelles spécifiques organisées par les ambassades des pays ayant pour langue officielle une langue cible (p.ex. l'ambassade des USA pour l'anglais) ;
- Mise à disposition de romans ou albums exploitables en classe ;
- Respect de l'histoire et de la culture ivoiriennes : des séminaires seront organisés pour enseigner aux élèves les points essentiels de l'histoire et de la civilisation ivoiriennes.

3.4.3 Par le développement d'une culture numérique et le recours raisonné au numérique

L'équipe éducative est persuadée que la maîtrise dès le plus jeune âge de l'outil informatique favorise l'égalité entre les élèves, une meilleure intégration dans le cycle secondaire et même dans des études universitaires et bien sûr plus tard dans le monde du travail.

Concrètement au lycée,

- mise à disposition d'un parc informatique fonctionnel ;
- découverte de l'outil informatique ;
- séquences d'apprentissage organisées en petits groupes ;
- préparation aux différents tests de certification : chaque élève sortant du secondaire au LYCÉE CHARLES DE GAULLE devra au minimum savoir coder et programmer.

3.4.4 Par l'incitation à une grande ouverture d'esprit

- Développer chez les élèves la curiosité, l'esprit de recherche, d'analyse et de synthèse ;
- favoriser le travail transdisciplinaire ;
- développer les pratiques innovantes au sein de la classe, notamment par l'intermédiaire des nouvelles technologies ;
- donner de l'ambition aux élèves notamment en les encourageant à faire des choix d'orientation ambitieux, raisonnés et partagés ; c'est d'ailleurs dans cet esprit que s'organiseront, par exemple, des réunions d'informations collectives auprès des élèves de 2^{nde} tout au long de l'année.
- développer la connaissance du monde économique et de l'entreprise auprès des élèves ;
- promouvoir l'ouverture culturelle et internationale afin de permettre à chaque élève de développer sa culture intellectuelle et artistique, de minimiser

l'appréhension de ce qui lui est étranger et de lui permettre de découvrir d'autres langages et d'autres cultures. C'est alors que des voyages d'exploration seront organisés, dans la sous-région, et en France, en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, si la conjoncture sanitaire mondiale le permet. De tels voyages d'exploration seront d'ailleurs ouverts aux élèves des autres lycées français de Côte d'Ivoire ;

- développer la pratique culturelle, la sensibilité et la curiosité artistique ;

- développer la connaissance du monde par le biais d'échanges linguistiques et d'appariements et de jumelages avec des établissements étrangers notamment en France, en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord;

- favoriser la pratique des langues étrangères.

3.5 **Sensibilisation pour une bonne santé**

3.5.1 **Par une alimentation saine**

LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE sensibilise les élèves à l'importance de l'hygiène corporelle et l'hygiène de vie.

Concrètement, au lycée :

- distribution de repas équilibrés à la cantine ;
- fruits et produits lactés sont privilégiés au dessert ;
- animations axées sur les bienfaits d'une alimentation saine organisées régulièrement dans les classes.

3.5.2 **Par une éducation à l'hygiène**

- lavage fréquent des mains ;
- activités sur la nécessité d'une bonne nuit de sommeil ;
- promotion du sport ;
- dans le cadre de la lutte contre la covid-19, respect des gestes barrières (port du masque obligatoire, lavage des mains, etc.)

3.6 **La formation du personnel enseignant**

La formation continue des enseignants est un objectif phare du LYCÉE CHARLES DE GAULLE. Elle aura lieu en concertation avec les enseignants et selon les besoins de l'établissement. Des partenariats avec des établissements tels que le Lycée Blaise Pascal à Abidjan, actuellement en négociation, visent précisément, entre autres, à densifier notre programme de formation des formateurs.

3.7 **La discipline**

3.7.1 **Par des règles**

L'établissement établit un Règlement Intérieur, en direction des enseignants et des élèves. Ce règlement intérieur est porté à la connaissance de tous : enseignants, élèves, parents. Ces règles poursuivent deux objectifs :

- favoriser le fonctionnement harmonieux de l'établissement ;
- permettre un climat propice à l'enseignement et à l'étude.

Concrètement, au sein de l'établissement,

- Le règlement intérieur est actualisé chaque année en associant les différentes personnes concernées ;
- Le règlement intérieur est communiqué sous format papier à chaque rentrée scolaire ;
- des réunions de réflexion débouchant sur des rapports écrits auront lieu sur les comportements inadéquats.

3.7.2 Par la communauté scolaire

Toute l'équipe dirigeante est persuadée qu'il convient de prôner un climat marqué par le dialogue et la communication sans agressivité, sans aucune forme de violence.

Tous les élèves et responsables pédagogiques et d'encadrement sont appelés à appliquer les règles essentielles du savoir-vivre et du vivre-ensemble.

Aucune discrimination sur la base de la religion, de l'origine ou de la nationalité ne sera tolérée, ni dans les gestes ni dans les propos.

Nous prônons une égalité de traitement pour tous les élèves ainsi qu'un respect mutuel entre les élèves et entre ces derniers et les personnels administratif et pédagogique.

Concrètement, au sein de l'établissement,

- organisation d'un conseil de classe pour aplanir les conflits ;
- action de sensibilisation pour le respect des différences.

3.8 La réussite scolaire

3.8.1 Le suivi des élèves

- Un test de niveau a lieu à la veille de la rentrée afin d'évaluer les difficultés de l'élève ;
- Tout élève en difficulté est signalé à ses parents afin qu'une discussion soit engagée avec l'établissement sur les mesures de remédiation ;
- Pour les élèves en difficulté, l'établissement peut recommander des cours de soutien par un professeur de l'établissement mais à des volumes et tarifs raisonnables afin d'éviter de créer un climat de commerce entre les professeurs et les parents. Les cours de répétition doivent être essentiellement réparateurs et donc ponctuels, ils n'ont pas vocation à s'étendre sur une longue durée ;
- Application de stratégies permettant le développement du savoir-être tels que le respect des autres, la solidarité, la volonté, le goût de l'effort ;
- Organisation de réunions de concertation à caractère pédagogique et/ou psychologique en cas de besoin.

3.8.2 Communication avec les parents

- Rencontres organisées entre les parents et l'équipe dirigeante pour décider d'une stratégie d'aide à l'élève (de nature pédagogique, affective, psychologique ou médicale).
- Organisations de réunions avec les parents libres ou sur convocation après chaque bulletin.

3.8.3 Lutte contre les retards et l'absentéisme

- Les cours débutent à 7h30mns et s'achèvent à 16h30mns. À plus de trois retards au cours d'un trimestre, les parents sont convoqués au lycée ;
- Des sanctions plus fortes sont prévues en cas de récurrence (exclusion temporaire, exclusion définitive).

3.9 L'épanouissement

3.9.1 Par le sport

Le sport à l'école est essentiel pour le développement optimal de l'adolescent. L'établissement est doté d'une aire de jeu convenable. Il a aussi noué une collaboration externe pour les cours hebdomadaires d'éducation physique et sportive (EPS).

Nous encourageons la participation aux compétitions sportives scolaires.

3.9.2 Par l'art

- Activités culturelles organisées au lycée : expositions, mini-concerts, pièces de théâtre, etc.
- Activités culturelles en dehors du lycée : participation à certains événements culturels organisés par l'Institut français ; visites des musées locaux.

3.9.3 Par l'apprentissage d'une citoyenneté éclairée et ouverte

LE LYCÉE CHARLES DE GAULLE est un établissement privé laïc et multiculturel. Nous favorisons le vivre-ensemble afin que chacun se sente à sa place. Tous les élèves ont droit à la parole, tous ont le droit d'être écoutés, et tous ont le droit de recevoir un enseignement de qualité.

- Encourager l'implication des élèves dans les instances de l'établissement : assurer une véritable représentativité des élèves par leurs délégués par le biais de campagnes électorales aussi bien pour les délégués de classe que les représentants des élèves dans toutes autres instances :
- Il pourra être mis en place un **Conseil de Vie Lycéenne** qui sera un lieu de dialogue, d'échanges et de propositions entre les élèves et le personnel du lycée;
- Développer l'acceptation des autres : vivre-ensemble, accepter les différences, apprendre et faire preuve de solidarité ; il pourra être rédigé une **Charte du Vivre-Ensemble** qui sera annexée au règlement intérieur, et affichée sur des tableaux d'affichage dans l'établissement ;
- Concernant les conflits entre élèves, il serait judicieux de responsabiliser les élèves afin que les conflits entre eux soient réglés par eux-mêmes. En clair, en cas de conflits (disputes, bagarres, moqueries, insultes, ou actes de violence), des élèves du même niveau et de même âge se portent volontaires pour servir de médiateurs et régler le conflit, bien sûr sous l'autorité d'un adulte appartenant au personnel de l'établissement qui veillera à ce que le problème soit définitivement réglé et les recommandations des médiateurs prises en compte.
- Comprendre et respecter le règlement intérieur (dont punitions et sanctions comme support éducatif)

4 CONCLUSION

Ce projet d'établissement traduit les aspirations fondatrices du LYCÉE CHARLES DE GAULLE. Il n'a pas eu pour objectif de décrire de manière exhaustive l'ensemble des priorités qui motiveront les actions pédagogiques qui seront menées au sein de l'établissement. Il s'agit simplement de tracer la voie d'une politique éducative concertée et cohérente. Il ne fait aucun doute que la réalisation des orientations énoncées dans le présent projet d'établissement exige l'implication de tous les acteurs : élèves, responsables légaux, enseignants, surveillants, équipe de direction.